



RÈGLEMENT

CHALLENGES DE LA SPORTIVITÉ GROUPAMA

SAISON 2026/2027



Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

PRÉAMBULE

Suite à l'annonce faite aux clubs lors de l'Assemblée Générale de la Ligue à Saint Jean le Blanc du 7 novembre 2014 et à la validation du projet par le Comité de Direction du 29 novembre 2014, la Ligue Centre-Val de Loire a mis en place depuis la saison 2014/2015 deux challenges « sportivité » destinés à récompenser les clubs et les équipes les plus méritantes sur le plan disciplinaire.

Ce classement est différent du classement du classement Fair-Play de fin de saison entrant dans les critères pour les accessions et les descentes, l'ensemble des matchs joués en compétitions « Ligue » étant comptabilisées.

CHALLENGE « ÉQUIPE »

Ce challenge sous forme de bons d'achats récompense deux fois par saison les meilleures équipes au challenge Fair-Play de chaque poule des championnats suivants :

Régional 1 :	1 poule
Régional 2 :	2 poules
Régional 3 :	4 poules
U18 R1 :	1 poule
U18 R2 :	2 poules
U16 R1 :	1 poule
U16 R2 :	1 poule
U15 R1 :	1 poule
U14 R1 :	1 poule
U14 R2 :	1 poule
Régional 1 Féminin :	1 poule
-	

CHALLENGE « CLUB »

Les clubs pour participer à ce challenge doivent au minimum avoir deux équipes engagées en championnat régional (foot à 11) sur la saison, dont au moins une équipe dans un championnat régional senior masculin (foot à 11).

A la fin de la saison, les cinq meilleurs clubs classés sur l'ensemble de ses équipes évoluant en compétitions « Ligue » seront récompensés sous forme de dotations matérielles.

La totalité des équipes engagées sont intégrées à ce classement : séniors masculins et féminins, et jeunes pour l'ensemble des compétitions gérées par la Ligue.

BARÈME

ARTICLE 1

Les points attribués par équipe et par club sont ceux du barème du Fair-Play pour l'ensemble des matchs « Ligue » joués durant la période de référence (Championnat, Coupe nationale, Coupe régionale). Le (ou les) plus grand(s) ratio(s) (Nombre de points / Nombre de matchs) sera(ont) récompensé(s).

CLASSEMENTS

ARTICLE 2

Les classements sont consolidés :

CHALLENGE « ÉQUIPE » :

- Première phase sur la période du 15 août au 31 décembre de la saison en cours
- Seconde phase à compter du 1^{er} janvier de la saison en cours jusqu'au terme des compétitions régionales officielles

CHALLENGE « CLUB » :

- Au terme des compétitions régionales officielles

Un classement provisoire suivant les mêmes critères est communiqué aux clubs, via le site de la Ligue tous les deux mois.

ARTICLE 3

En cas d'égalité de ratio :

1. L'équipe ou le club ayant effectué le plus grand nombre de matchs,
2. L'équipe ayant le ratio le plus grand sur la première phase

En cas d'égalité, le club ayant le plus grand nombre de matchs dans les catégories seniors est récompensé (pour le challenge club uniquement)

En cas d'égalité, la dotation est partagée entre les ex æquo.

La dotation ne sera attribuée que pour les ratios supérieurs à -2,80 de moyenne par match.

Les clubs déclarés fautifs dans un dossier après instruction par la Commission Régionale ou Départementale de Discipline ou la Commission Régionale ou Départementale d'Appel de Discipline, sont exclus pour la saison en cours du challenge « Club » et du challenge « Equipe » pour l'équipe concernée. Les équipes non concernées par le dossier disciplinaire continuent à concourir pour le challenge « Equipe » de leur catégorie.

RÉCOMPENSES

ARTICLE 4

Répartition des récompenses pour la saison 2026/2027 :

CHALLENGE « ÉQUIPE » :

16 poules → 10 ballons de match Nike

CHALLENGE « CLUB » :

- 1 jeu de 14 équipements Nike – taille Seniors + 1 jeu de 14 équipements « jeunes » + 10 ballons de matchs T5 + 10 ballons de matchs T4 au club classé premier
- 1 jeu de 14 équipements Nike – taille Seniors + 1 jeu de 14 équipements « jeunes » + 5 ballons de matchs T5 + 5 ballons de matchs T4 au club classé second
- 20 ballons de match Nike au club classé troisième
- 10 ballons de match Nike aux clubs classés quatrième et cinquième.

La couleur des équipements (maillot, short et chaussettes) sera définie par la Ligue Centre-Val de Loire.

REMISE DES RÉCOMPENSES :

Les récompenses seront exclusivement remises aux clubs présents lors de la cérémonie des récompenses. Aucune récompense ne sera remise en dehors de cette cérémonie.

La date et le lieu de la cérémonie seront définis par la Ligue Centre-Val de Loire. Les clubs lauréats seront invités à participer à la remise par mail (adresse mail officielle).

LITIGES**ARTICLE 5**

Les litiges concernant ces challenges seront traités par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers sans possibilité d'appel.